



Contre les Inégalités, l'information est une arme

NOUS SOUTENIR

THÈMES PUBLICATIONS OUTILS PROJET JEUNES QUI SOMMES-NOUS ?

Accueil > Articles > Analyses >

La précarité des femmes sur le marché du travail

ANALYSE 8 mars 2006

Selon Françoise Milewski (économiste et rédactrice en chef de La Lettre de l'OFCE), les inégalités entre les hommes et les femmes sont à l'origine de la précarité pour les femmes. Son analyse.

EMPLOI FEMMES ET HOMMES



Les femmes ont investi le marché du travail. Leur volonté d'indépendance financière, d'indépendance tout court, les a conduites, à partir des années 1960, à s'inscrire dans les études et dans l'emploi, bien

NOTRE ACTU



Un jeu pour comprendre les inégalités

Activer Windows
NEWSLETTER Cliquez sur paramètres p



RAPPORT SUR LES
INÉGALITÉS
EN FRANCE

Édition 2019

Observatoire des inégalités

Nature	Article en ligne
Titre	la précarité des femmes sur le marché du travail
Auteurs	Francoise Milewwski, économiste et rédactrice en chef de l' OFCE
Date de publication	8 mars 2006
Nombre de pages	14
Pays	France
Editeur	Observatoire des inégalités
Lien internet	https://www.inegalites.fr/La-precarite-des-femmes-sur-le-marche-du-travail
Lieu de consultation ou mode d'accès	

Note argumentaire de la contribution

Francoise Milewowski examine la nature des liens à l'emploi, depuis que la croissance molle des années 80 et 90 ait rebattu les cartes de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail lors des trente glorieuses. Les frontières entre activité et inactivité sont plus floues et plus complexes ;

Comment définir la situation de précarité et Comment on y entre ? : ruptures de parcours, professionnels et personnels créent des changements dans le rapport à l'emploi et la structure familiale et introduisent la précarité ou son risque, conduisant même jusqu'à la pauvreté.

L'origine en est donc bien à chercher du côté de l'inégalité homme femme.
Elle constate que la situation d'emploi ne suffit pas à empêcher la précarité.

Le temps partiel est incriminé : 82 % des 4 millions d'actifs en temps partiel, pour l'année 2003, sont des femmes, encore elles qui sont surreprésentées dans les emplois peu qualifiés.
Sont pointées dans les catégories les plus fragiles les femmes seules avec enfants et les femmes immigrées.

Ces inégalités se répercutent bien sur les salaires, mais aussi sur les retraites : en moyenne, en 2001, la retraite moyenne d'une femme était à 606 euros, contre 1372 pour un homme ; elles ne sont que 4 sur 10 à prétendre à une retraite complète de fin de carrière contre 8 sur 10 pour les hommes...

Passant en revue minutieusement une à une les diverses dimensions de cette question, l'auteure souligne, en conclusion, ce paradoxe : alors que les femmes constituent 46 % de la population active en France, la dimension féminine est la plupart du temps ignorée des réflexions sur la précarité, comme si la question de la précarité des femmes ne devait être traitée que dans les recherches sur le genre !

L'article avait été publié en 2005 dans la lettre de l'OFCE et reprend le rapport de mission remis le 3 mars 2005 à Nicole Ameline, Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle.

En hommage au 8 mars et dans le cadre de ce projet, un groupe de réflexion a planché pendant trois heures sur les perspectives à offrir pour améliorer l'accès au logement aux femmes en situation de précarité.

Pour aller plus loin et actualiser les données, le rapport sur les inégalités 2019 :

Le *Rapport sur les inégalités en France* dresse un panorama complet organisé autour de cinq grands thèmes (revenus, éducation, travail, modes de vie, territoires). Nous y analysons les inégalités entre catégories sociales, entre femmes et hommes, liées à la nationalité ou encore à l'âge. Plus de 200 tableaux, graphiques et infographies sont analysés et accompagnés de définitions et d'explications simples. Composé de données et de textes clairs, il est destiné à un large public

à consulter partiellement sur <https://www.calameo.com/books/0048113144955c7921fdc>

Mots-clés

ACCÈS AU TRAVAIL - EMPLOI SOUS QUALIFIÉ - FEMME - FEMME SEULE AVEC ENFANT - FEMME IMMIGRÉE - FRAGILITÉ - INÉGALITÉS DE GENRE - MARGINALISATION - MOBILITÉ - PRÉCARITÉ - QUALIFICATION - RETRAITE - SALAIRE - STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ENFANTS - TEMPS PARTIEL

Essai de définition de la précarité

La précarité, vécue ou potentielle, peut être définie comme des situations d'instabilité et de discontinuité, imposées ou « choisies » sous contrainte. Ce sont les ruptures de parcours, professionnels et personnels, qui créent la précarité ou son risque. Quand les caractéristiques des emplois occupés témoignent d'une relation instable au marché du travail (contrats à durée déterminée, dispositifs de la politique de l'emploi, etc.) ou stable dans le sous-emploi (temps partiels imposés), les femmes peuvent basculer vers la précarité, tout particulièrement après une rupture conjugale, car se cumulent plusieurs facteurs défavorables. Elles peuvent même tomber dans la pauvreté, quand, sans emploi stable ou parce qu'elles occupent des emplois mal rémunérés, elles ont des charges de famille. Mais la précarité ne se réduit pas à la pauvreté. Ce sont les notions d'instabilité, de trajectoires professionnelles, de ruptures de parcours, de fragilité de l'insertion et de difficultés de réinsertion qui sont essentielles.

C'est donc bien du côté des inégalités entre les hommes et les femmes qu'il faut rechercher l'origine de la précarité des femmes. Certes, la précarité ne leur est pas spécifique. Certains emplois occupés par des hommes sont également précaires. Mais les inégalités en accroissent à la fois l'occurrence et le risque pour les femmes [1].

[1] extrait du rapport de mission remis à Nicole Ameline, Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle, le 3 mars 2005, par Françoise Milewski, Sandrine Dauphin, Nadia Kesteman, Marie-Thérèse Letablier, Dominique Méda, Françoise Nallet, Sophie Ponthieux et Françoise Vouillot, Documentation française, collection des Rapports officiels, juillet 2005.

Inégalités de genre et marché du travail

La dimension féminine est le plus souvent marginalisée - voire absente - de la plupart des réflexions sur la précarité : les femmes sont un exemple parmi d'autres (les femmes, les jeunes ou les vieux). Ce qui fait la particularité de la situation des femmes n'est pas l'objet de réflexions particulières ou est à peine évoqué : on laisse ce terrain aux recherches sur le genre... Or la précarité des femmes et, plus largement, les inégalités entre les femmes et les hommes ont ceci de spécifique qu'elles intègrent de nombreuses dimensions, professionnelles et familiales, collectives et individuelles. Le lien des femmes à l'emploi est déterminé par le fait qu'elles assument toujours en grande partie la responsabilité d'articuler tâches professionnelles et familiales. La relation au marché du travail et la relation à la famille sont intimement reliées.

L'analyse des inégalités et celle du fonctionnement même de nos sociétés ne peuvent être menées sans la prise en compte des mécanismes de la discrimination entre les femmes et les hommes, et de la façon dont ils déterminent les formes de la précarité pour les femmes et les différenciations entre les femmes elles-mêmes. Il s'agit de composantes essentielles de la régulation sociale, d'un double point de vue : les évolutions économiques influent sur les inégalités de genre et, en retour, celles-ci déterminent de nouvelles formes d'inégalités, pour les hommes comme pour les femmes.

L'emploi des femmes est le produit de plusieurs tendances cumulées dans le temps - parfois continues mais parfois contradictoires - et, au final, imbriquées. La volonté des femmes d'acquiescer leur indépendance dans les années 1960 s'est exprimée dans un contexte économique qui leur a permis de s'insérer massivement dans l'emploi. Mais le ralentissement de la croissance et la montée du chômage ont distendu les liens à l'emploi par l'extension de diverses formes de sous-emploi ; la politique économique, pour combattre le chômage, a accentué cette tendance en développant le temps partiel pour enrichir la croissance en emplois. Parallèlement, le secteur tertiaire s'est durablement développé, au détriment de l'industrie davantage confrontée à la concurrence mondiale ; des changements massifs de la structure des emplois en ont résulté, notamment entre ouvriers et employés. L'évolution récente des structures familiales a renforcé, par la force

des choses, la volonté d'indépendance financière des femmes, l'emploi devenant crucial en cas de rupture conjugale ; mais le contexte économique n'est plus le même que dans les années 1960. Les caractéristiques de l'emploi des femmes résultent ainsi de l'interaction de nombreux facteurs, que l'on ne peut réduire au risque d'une simplification erronée. Par exemple, il ne suffit pas de constater que les femmes sont majoritaires dans les temps partiels, les CDD, les emplois non qualifiés, les bas salaires, etc. ; dans les années 1990, elles ont « bénéficié » des créations d'emplois sous cette forme, tandis que les plus fortes destructions se produisaient dans l'industrie, dont les emplois sont majoritairement occupés par des hommes ; mais de ce fait, les femmes ont été les premières atteintes par la déstructuration du marché du travail et la mise en cause de la norme d'emploi, l'évolution de la structure des emplois et les inégalités hors du marché du travail s'autoentretenant.

En retour, l'analyse serait incomplète sans la prise en compte de ces formes spécifiques d'inégalités, parce qu'elles rétroagissent sur l'ensemble du marché du travail. Les femmes constituent actuellement 46 % de la population active en France. Leur mode d'insertion dans l'emploi a donc un impact sur l'ensemble des actifs. Les voies du sous-emploi et de la précarité ne peuvent rester limitées à une partie significative de la population active sans s'étendre aux autres. Dans nombre de débats, pourtant, cette dimension est oubliée. Par exemple, le développement des emplois de services à la personne sera en partie modelé par le fait qu'ils sont principalement occupés par des femmes ; les projections ne peuvent être « neutres », sous peine de confronter des demandes et des offres d'emplois abstraites, et de formuler des recommandations sans lien avec la réalité. De même, la réforme en cours du contrat de travail (« contrat de travail nouvelle embauche ») dans les très petites entreprises (TPE) ignore à tort le fait que les femmes occupent près de la moitié du total des emplois de ce secteur, et plus de la moitié si l'on exclut les cadres ; elles représentent aussi la majorité des temps partiels, des CDD et des emplois aidés dans ce secteur. L'analyse des discriminations dont les femmes font l'objet n'est donc pas un domaine à part du champ social, mais une composante qui le détermine en grande partie.

En hommage au 8 mars et dans le cadre de ce projet, un groupe de réflexion a planché pendant trois heures sur les perspectives à offrir pour améliorer l'accès au logement aux femmes en situation de précarité.



Journée internationale de la femme du 8 mars,

mémoire à lire, territoire à l'écoute invite

Samedi 7 mars 2020 de 15h à 18h

Atelier-débat

dans le cadre du projet ERASMUS +

« Cooper'actif : Habiter ensemble autrement demain »

**Femmes en situation de précarité, quel
accompagnement, quel suivi, quel habitat ?**



débat animé par Monique Weinberger, sociologue

Accueilli dans les locaux du CIETM, Maison de l'Environnement
17 rue Ernest Reyer à HYERES

Renseignements se auprès de MALTAE Maltan2@gmail.com 06 19 65 08 44 ou 06 64 9420 68